

Classification	N° du texte
SP 5 538	5847

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Direction des hôpitaux

Circulaire DH/8 D/85 n° 1434 du 30 juillet 1985 relative au colloque national sur les toxicomanies qui se tiendra à Paris les 12 et 13 décembre 1985

(Non parue au *Journal officiel*)

*Le ministre des affaires sociales
et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement,
et le secrétaire d'Etat chargé de la santé*

à

*Messieurs les commissaires de la République de région
(directions régionales des affaires sanitaires et sociales)
(pour information) ;*

*Madame et Messieurs les commissaires de la République de
département (directions départementales des affaires
sanitaires et sociales) (pour exécution).*

Deux journées nationales sur la toxicomanie seront organisées par le secrétariat d'Etat chargé de la santé les 12 et 13 décembre 1985, à Paris, 8, avenue de Ségur, 75007 Paris.

Il vous est demandé de bien vouloir préciser aux directeurs d'établissements hospitaliers publics qui seraient saisis de demandes d'autorisations d'absence par les personnels hospitaliers des services médicaux :

- qu'il leur appartient d'apprécier dans chaque cas si le fonctionnement du service permet à une ou plusieurs personnes de participer à ces journées ;

- qu'en tout état de cause, les autorisations données à cette occasion doivent être exclusives de toute participation aux frais de la part des établissements.

Pour tous renseignements, les intéressés peuvent s'adresser à M. le secrétaire d'Etat chargé de la santé (direction générale de la santé [Vanves], bureau 2 D [colloque Toxicomanies], téléphone : 765-25-00), 1, place de Fontenoy, 75007 Paris.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur des hôpitaux et par délégation :
Le chef de service,
E. SCHMIEDER